

CALENDRIER ACADÉMIQUE - Année 2015-2016

Session Automne 2015

Ouverture de la session Automne 2015	12 septembre 2015
Congé « Portes-Ouvertes » UQAM	7 novembre 2015
Fin de la session Automne 2015	19 décembre 2015
Congé de Noël	22 décembre 2015 au 9 janvier 2016

Concert

Automne 2015	12 décembre 2015 à 13h00
--------------	--------------------------

Concours « Tekne »

Inscription	avant le 27 novembre 2015
Concours Automne 2015	1ère épreuve : 12 décembre 2015
Concours Hiver 2016	2e épreuve : 16 avril 2016
	<i>Finale</i> : Pendant le concours FCMC

Festival Concours Marcelle Corneille

Inscription	avant le 21 mars 2016
Festival-Concours	6 au 8 mai 2016

Dates d'examens (Montréal)

Interprétation piano	Samedi 19 décembre 2015
Matières théoriques	Samedi 30 avril et 14 mai 2016
Interprétation piano et chant	Samedi 28 mai 2016
Interprétation cordes et vents	Samedi 4 juin 2016
Interprétation piano	Samedi 11 juin 2016

La Fondation de l'UQAM reçoit les dons de ses généreux collaborateurs au nom de l'École préparatoire de musique. Aidez-nous à améliorer nos services et à assurer l'accès à l'éducation musicale. Collaborez à encourager les élèves les plus méritants en offrant une bourse lors du Festival/Concours Marcelle Corneille. Parrainez un enfant défavorisé en défrayant le coût ses cours de musique par un don à la Fondation.

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

Frais d'inscription :

Payables une fois par année et **non remboursables**.

Frais d'enseignement : payables par session:

- un versement en argent comptant ou par chèque avant le premier cours,
- deux versements, la moitié des frais payable avant le premier cours, le deuxième versement par chèque post-daté (20 octobre ou 3 mars).

Chèque sans provision:

Des frais de 25\$ seront facturés pour tout chèque sans provision. Le remplacement du chèque ainsi que les frais devront être effectués dans les dix jours suivant l'avis émis par l'école.

Cours collectifs

Présences au cours : 80 % des présences est exigé pour se présenter à l'examen

Abandon de cours : remboursement accordé **seulement avant le 3ième cours de la session**, sur réception d'avis officiel remis au secrétariat de l'École préparatoire de musique ou par courriel : dallaire.valerie@uqam.ca.

N.B. Il doit y avoir un nombre suffisant d'inscriptions pour qu'un cours collectif soit donné.

La durée des cours collectifs peut être ajustée en fonction du nombre d'inscriptions.

Leçons individuelles

Présence et durée : chaque élève doit signer une fiche attestant la leçon reçue et la durée de cette leçon.

Retard : aucun retard de l'élève n'est repris par le professeur. Même si la leçon commence plus tard, elle se terminera à l'heure prévue afin de ne pas pénaliser les élèves qui suivent. Le parent qui le désire peut entrer dans le local de cours 5 minutes avant la fin du cours afin de discuter avec le professeur sur les éléments à pratiquer pendant la semaine.

Absence :

- Les absences (professeur et élève) seront consignées sur la fiche individuelle de chaque élève.
- Une seule absence par session sera reprise si l'absence est motivée au moins 24 heures avant. Veuillez noter qu'il n'y aura qu'une remise de cours par session.

Abandon :

- Tout abandon de cours doit être signalé par écrit et remis au secrétariat de l'École préparatoire de musique dès l'arrêt des cours ou par courriel : dallaire.valerie@uqam.ca.
- Une indemnité de 10% du montant total en plus du montant des cours suivis sera exigé.
- **Aucun** remboursement ne sera accordé après cinq (5) leçons individuelles.

Lieux des cours

ÉPM - Pavillon F (Musique)
Université du Québec à Montréal
1440, Saint-Denis, Montréal, Qc H2X 3J8

ÉPM - Collège Letendre
1000, boul. de l'Avenir, Laval
H7N 6J6 (Métro Montmorency)